



14ème législature

Question N° : 36985	De M. David Habib (Socialiste, républicain et citoyen - Pyrénées-Atlantiques)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales, santé et droits des femmes
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > masseurs-kinésithérapeutes	Analyse > formation. revendications.
Question publiée au JO le : 10/09/2013 Réponse publiée au JO le : 10/03/2015 page : 1679 Date de changement d'attribution : 27/08/2014		

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les inégalités d'accès à la formation en kinésithérapie. En effet, lors des prochaines rentrées de 2013 et 2014, de nouveaux instituts de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) ouvriront leurs portes, dont notamment, celui de Saint-Sébastien-de-Morsent et celui de Brest. L'ouverture de ces deux IFMK souligne parfaitement l'absence de cadrage national qui engendre des inégalités criantes d'accès à la formation en masso-kinésithérapie. Ces inégalités d'accès rendent le paysage de l'enseignement supérieur extrêmement hétérogène : de 181 € à 8 850 € de frais d'inscription par étudiant et par an selon les instituts de formation. L'accès pour tous à l'enseignement supérieur et notamment en masso-kinésithérapie devient donc de plus en plus difficile. L'enseignement supérieur devrait être le plus ouvert possible afin de permettre à chacun de bénéficier de la formation dont il a besoin, et ainsi renforcer les notions d'égalité et d'équité. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour mettre fin à ces inégalités d'accès à la formation en masso-kinésithérapie.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est sensible aux aspects sociaux de la vie étudiante et reste attentif à prendre en compte les attentes des étudiants, ainsi que les exigences de qualité de la formation initiale. A la suite de la publication du rapport établi conjointement par l'inspection générale des affaires sociales et l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAS-IGAENR) sur le bilan et la poursuite du processus d'intégration des formations paramédicales dans le dispositif licence-master-doctorat, une réflexion visant à harmoniser et à mieux encadrer les frais de scolarité entre les instituts publics et privés sera engagée en 2015 en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.